

*Initiatives ministérielles*

ger, un facteur déterminant de la croissance et du développement et favorise la libre commercialisation des micro-plaquettes de semi-conducteurs et la diffusion des techniques pertinentes.

Il y a enfin la reproduction d'une topographie, la fabrication ou l'importation d'un circuit intégré à des fins privées et non commerciales.

En cas de violation du titre de protection, le défendeur pourrait toujours alléguer qu'au moment de son acquisition, il ne savait pas et n'avait aucun motif raisonnable de croire que le circuit intégré en question avait été fabriqué sans l'autorisation du propriétaire.

Ce projet de loi offrira à notre secteur des circuits intégrés la protection et la souplesse dont il a besoin. Il fera en sorte que nous nous maintenions à la hauteur de nos partenaires commerciaux et suscitera un climat de confiance propice aux investissements.

Je tiens à rappeler à la Chambre que cette protection de la propriété intellectuelle de nos divers secteurs n'est qu'un des éléments de la stratégie industrielle que le gouvernement entend mettre en oeuvre pour que le Canada reste à l'avant-garde de ses concurrents internationaux.

Tout en assurant la protection de nos créateurs, nous faisons en sorte de nous assurer la transition rapide entre le laboratoire et l'usine. Depuis quelques mois, le gouvernement a mis en oeuvre plusieurs programmes importants pour s'assurer que l'avenir industriel du Canada passe par l'exploitation des techniques de pointe.

Les créateurs et les fabricants de circuits intégrés bénéficieront du programme des techniques stratégiques qui favorise les réseaux et les alliances, surtout pendant la période, antérieure à toute concurrence, consacrée à la mise en application des techniques et à leur diffusion dans le secteur canadien.

• (1050)

On a recensé la technologie de l'information, dont la topographie des circuits est l'une des composantes essentielles, comme l'une des trois technologies de pointe à explorer dans le cadre du programme. Les autres sont la biotechnologie et les nouveaux matériaux industriels, dont le silicium et la céramique qui intéressent l'industrie des circuits intégrés.

C'est dire que l'industrie canadienne des circuits intégrés pourra mettre à profit les activités du réseau national des Centres d'excellence, élément clé de la stratégie InnovAction du gouvernement.

Dans le cadre du programme prévu pour le réseau des Centres d'excellence, un groupe de 12 chercheurs de

neuf universités canadiennes recevra 14 millions de dollars pour mettre au point des dispositifs micro-électroniques, des circuits et des systèmes d'intégration à super grande échelle. Ces chercheurs devront relever un défi technologique de taille: intégrer plus de dix millions de composantes électroniques actives sur une micropuce plus petite qu'un ongle et plus mince qu'une bulle de savon. La technologie deviendra la pierre angulaire de la prochaine génération de systèmes de télécommunications et de systèmes informatiques.

L'industrie canadienne des circuits intégrés peut se donner de l'expansion et faire oeuvre de pionnière. Elle a prouvé qu'elle était un chef de file en télécommunications en mettant au point des moyens inédits de combler certains besoins des consommateurs et en se taillant une place sur le marché international.

Les entreprises canadiennes font des percées dans le domaine de la reconnaissance de la parole et de l'écriture au moyen de circuit intégrés analogiques, de la vision artificielle, de la robotique et de l'automatisme industriel. Elles participent à la miniaturisation de la technologie des circuits intégrés.

Le projet de loi dont nous sommes saisis donne au secteur canadien des circuits intégrés un outil essentiel pour demeurer compétitif, pour attirer des investissements et pour s'assurer que nos produits sont protégés sur les marchés de nos partenaires commerciaux.

Il s'agit d'une mesure donnant à ce secteur la protection dont il a besoin. Les intéressés auront ainsi les outils voulus pour protéger leurs intérêts et leurs investissements, sans être assujettis à des règlements inutiles ou à des restrictions entravant le transfert de technologie.

J'espère que les députés appuieront, tout comme moi, un projet de loi si important pour notre avenir en tant que pays très avancé sur le plan technologique. Notre avenir est extrêmement prometteur et nous offre d'immenses possibilités. Or, notre secteur des circuits intégrés est prêt à en profiter.

Monsieur le Président, je voudrais vous expliquer, en termes simples, l'importance de ce projet de loi. Afin que les gens sachent à quoi ressemblent les puces électroniques dont il est question, je voudrais préciser qu'elles consistent en diverses couches de circuits recouvertes de silicium. La conception de ces puces électroniques ressemble un peu à celle d'une tour. Les gens qui m'ont expliqué la question ont comparé ces puces à des tours à bureaux. Quelqu'un doit décider où faire passer les diverses conduites pour l'eau et le reste. C'est ce que font les cerveaux chargés d'élaborer les topographies de circuits intégrés.